

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

MODIFICATION RELATIVE AU CONJOINT COLLABORATEUR (DÉCLARATION, MODIFICATION OU DÉPART)

Formulaire

- Formulaire de déclaration de modification d'une entreprise (P2).

Pièces justificatives¹

- En cas de déclaration d'un conjoint/pacsé collaborateur

- Pour le conjoint : 1 extrait original d'acte de mariage ou 1 extrait original d'acte de naissance portant mention du mariage ou 1 copie du livret de famille actualisé.
- Pour le partenaire pacsé : 1 extrait original d'acte de naissance portant mention du PACS ou 1 certificat de PACS délivré par le tribunal d'instance et, pour le 92 uniquement, 1 original de l'attestation du conjoint/partenaire pacsé collaborateur.
- Si le conjoint/pacsé est forain : ajouter 1 copie de l'attestation valant titre provisoire de circulation ou 1 copie du livret de circulation en cours de validité délivré par la préfecture ou la sous-préfecture dont dépend la commune de rattachement ou le domicile.
 - **Pour le 92 uniquement**, ajouter 1 original de l'attestation du conjoint/partenaire pacsé collaborateur.
 - **Pour le 95 uniquement**, ajouter 1 copie de la pièce d'identité du conjoint/partenaire pacsé en cours de validité.

- En cas de modification du conjoint/pacsé collaborateur

- Si le conjoint/pacsé est forain : 1 copie du livret de circulation mis à jour.

- En cas de départ du conjoint/pacsé collaborateur

- Si le conjoint/pacsé est forain : l'original du livret de circulation ou l'original du récépissé de la demande délivrée par la préfecture ou la sous-préfecture ou 1 copie du récépissé de la demande de carnet de circulation délivré par la préfecture ou la sous-préfecture.

- En cas de signature du formulaire par une autre personne que l'exploitant

- 1 original du pouvoir nominatif signé par l'exploitant.
 - **Pour le 93 uniquement**, ajouter 1 justificatif de l'identité du bénéficiaire du pouvoir (copie de la pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique ou copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois pour une société).

Pour vous aider à préparer votre dossier (formulaire, modèles de document, tarif...), rendez-vous sur notre site à l'adresse <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites>

¹ Le 94 ne réclame aucune pièce spécifique pour la déclaration, la modification ou le départ d'un conjoint/pacsé collaborateur, à l'exception du pouvoir si le formulaire n'est pas signé par le déclarant.